

*Société APERAM ALLOYS IMPHY  
BP 1 - Avenue Jean Jaurès 58160 Imphy*

*Construction d'un magasin de stockage  
Usine de Chazeau à Imphy (Nièvre)*

*Nevers, le 06 février 2023*

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

*NOTICE ENVIRONNEMENTALE*

Pascal Mallard  
architecte dplg  
15 rue louis vicat bât. 4  
**58000 NEVERS**  
tel. 03 86 21 46 57  
[www.pascalmallard.fr](http://www.pascalmallard.fr)  
[pascal.mallard.architecte@wanadoo.fr](mailto:pascal.mallard.architecte@wanadoo.fr)

## A - DESCRIPTION DU SITE EXISTANT – OBJET DU PROJET

Le présent projet concerne la construction d'un magasin de stockage de fournitures diverses en extension du site de l'usine de Chazeau à Imphy. La parcelle cadastrée section AC n° 77 est situées dans l'enceinte de l'Usine de Chazeau à Imphy.

Le projet se développe sur une aire libre facile d'accès aux poids lourds.

La surface dédiée à la future construction est plane, enherbée ou partiellement revêtue d'enrobé noir.

Le nouveau bâtiment adopte un profil « bas » conforme au process industriel.

Vue du site depuis la déviation d'Imphy



## *B - DISPOSITIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L101-1 DU CODE DE L'URBANISME*

Le site de Chazeau est un site industriel de production d'acier par laminage, ébauchage et autres procédés mécaniques.

Le bâtiment proposé répond aux contraintes de stockage et ne sera pas isolé thermiquement.

Compte-tenu des difficultés d'accès et d'entretien et vu de la structure, il est impossible d'envisager une production d'énergie par capteurs solaires de type photovoltaïques sur les toitures.

En revanche, des ombrières de stockage vont être développées à proximité immédiate.

De même, et pour des raisons d'entretien et de poids, une toiture végétalisée semble peu compatible avec les process industriels en place.

L'ensemble du site répond aux contraintes environnementales dans les conditions dictées par la DREAL et APERAM s'attache depuis de nombreuses années à limiter ses nuisances sur son environnement vivant, bâti et non bâti. Il n'en reste pas moins que la biodiversité est un sujet qu'il convient de prendre en compte.

Il est donc proposé de traiter cette biodiversité sous deux aspects.

En premier lieu, nous avons conscience que la biodiversité peut avoir quelques difficultés à s'implanter dans un environnement industriel où l'ensemble des bâtiments tranche avec le milieu naturel.

Afin d'estomper ce « décalage », nous proposons de minimiser l'impact visuel du projet par l'emploi de bardages et de couvertures métalliques avec portes et diverses ouvertures de teinte beige RAL 1019 en harmonie avec l'environnement naturel existant.

Seules les portes de grand format seront de couleur gris clair RAL 7038

En second lieu, un dispositif de récupération des eaux pluviales du bâtiment à construire sera établi afin d'alimenter un circuit fermé de refroidissement des installations existantes.

Ce dispositif aura pour avantage de ne plus prélever d'eau dans la Loire et de ne plus en rejeter non plus.

Un volume de 7000m<sup>3</sup> d'eau pluviale pourrait ainsi être collecté.

Fait à IMPHY, le 06 février 2023

APERAM ALLOYS IMPHY  
Monsieur TRONTIN Directeur Général